**Section 09 – Collège B1 – CONNÉTABLE Damien**

**Élection 2021 au Comité National de la Recherche Scientifique**

Chargé de Recherche CNRS, 45 ans, CIRIMAT Toulouse (UMR 5085)

Thématiques principales

**Étude à l’échelle atomiques des matériaux métalliques.**

**Physique du solide, métallurgie physique et diagrammes de phases.**

Cher(e)s collègues,

Ancien élève de l’ENS de Lyon, j’ai été recruté au CNRS en section 09 au CIRIMAT à Toulouse. Ma recherche actuelle porte sur l’étude amont des alliages métalliques au moyen de simulations à l’échelle atomique. De manière générale je cherche à comprendre l’effet de l’environnement sur leurs propriétés avec pour finalité l’amélioration du comportement des matériaux de structures.

Ma candidature **vise d’abord à promouvoir la liberté de recherche et le statut de chercheur à temps plein, éléments fondamentaux de notre activité. La liberté de recherche est synonyme de créativité et d’originalité, de collaborations scientifiques sans frontières imposées, d’ouverture et de progrès.** Le statut de fonctionnaire permet de préserver ce cadre de liberté, protecteur vis-à-vis des groupes de pression privés ou territoriaux.

Garant de cette liberté de recherche et du statut de chercheur à temps plein, le Comité national de la recherche scientifique est en danger de marginalisation.

Le Comité national doit retrouver toutes ses prérogatives telles qu'elles étaient avant les réformes des procédures d'évaluation et de financement de la recherche – notamment l’évaluation des équipes et des laboratoires, et les rapports de prospective pour appréhender et accompagner l’évolution des disciplines.

**L’évaluation, non hiérarchique, doit être réalisée par les pairs élus, sur des critères scientifiques.** Pour les promotions et les recrutements, la section aura à préciser et à rendre transparents ses critères d’évaluation, sans céder aux pressions du HCERES ni aux effets délétères des critères bibliométriques à la mode de Shanghai.

**La section doit refuser de se laisser imposer un fléchage thématique et / ou géographique des postes de chercheurs** ouverts aux concours, qui résulterait de directives politico-scientifiques dans le cadre local de politiques de site. Un tel dispositif accentuerait une concurrence délétère entre équipes et éliminerait d'office les candidats dont l'activité se situe en dehors des thèmes prioritaires retenus par la direction du CNRS.

**Pour les chercheurs et les équipes, le Comité national est aussi un contrepoids essentiel à une politique de réduction systématique des moyens** qui entrave la prise de risques et les recherches exploratoires.

La réaffectation vers le budget des organismes et universités de fonds aujourd’hui alloués à l’ANR et au Crédit d’impôt-recherche apparaît d’autant plus impérieuse que nombre d’unités et laboratoires n’ont plus les moyens tant humains que matériels de fonctionner. Cette restitution des crédits soustraits au CNRS permettrait d’ouvrir les **concours nécessaires pour recruter des milliers de jeunes chercheurs** actuellement sur CDD.

**VOTEZ POUR LE MAINTIEN DE NOS STATUTS**

**POUR LA SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DE RECHERCHE**

|  |
| --- |
| Candidat soutenu par FO ESR (Enseignement Supérieur Recherche)  6/8 rue Gaston Lauriau, 93513 Montreuil Cedex foesr@foesr.fr http://www.foesr.fr |



Elections au Comité National de la Recherche Scientifique (2021)

**Collège des chargés de recherche CNRS (B1)**

Le syndicat FO ESR défend les statuts nationaux de tous les personnels, la revalorisation du point d’indice, l’indépendance des chercheurs et des universitaires, la liberté de recherche, les établissements d’enseignement supérieur et de recherche, les diplômes nationaux.

Respect du jugement par les pairs :

le Comité National doit rester le garant de notre liberté de recherche !

Il doit se libérer du carcan ANR – HCERES – Politique de site, pour retrouver ses prérogatives :

● évaluation des laboratoires et des chercheurs uniquement par les pairs,

● recrutement des chercheurs sur seuls critères scientifiques.

QUEL AVENIR POUR LE CNRS

ET SES CHERCHEURS ?

Le CNRS se voit contraint de jouer un rôle d’agence de moyens pour accompagner l'autonomie des universités, synonyme de stratégies individuelles locales et de restructurations (PRES, COMUE, IDEX) dans le cadre des lois Pécresse-Fioraso-Vidal …

**●** En excluant du périmètre "stratégique" des projets PIA la majorité des thématiques de recherche, la politique des "investissements d’avenir" remet en cause la liberté de recherche et l’indépendance du Comité National dans le recrutement des chercheurs.

**●** FO ESR demande le rétablissement de la mission d’évaluation des laboratoires par le Comité National, avec l’attribution des moyens nécessaires.

**●** Pour stopper la baisse sans fin des crédits récurrents - obligeant les équipes à quémander le soutien de l’ANR - FO ESR demande la restitution des crédits de l’ANR aux organismes et aux universités pour recruter des milliers de jeunes chercheurs qui sont aujourd’hui sans aucun espoir de titularisation

**●** FO ESR exige l’abandon de la LPR qui consacre la recherche sur projets et la précarité ; à raison de deux mois de travail par projet, la bureaucratie ANR consomme près de 1000 postes de chercheur !

RESPECT DU STATUT ET DU JUGEMENT  
PAR LES PAIRS !

Les attaques visant le Comité National ont un même objectif : torpiller nos statuts et la liberté de recherche, pour imposer la politique d’austérité.

Il doit retrouver ses prérogatives pour le recrutement des chercheurs, hors du fléchage par labo et par thématique voulu par la direction pour imposer le moule des Idex-Labex.

FO dénonce toute évaluation ou pression hiérarchique sur les chercheurs. En cas de difficulté, c’est la section du CoNRS qui doit assurer le suivi du chercheur, alors que le "*suivi post-évaluation*" encadré par les "Ressources Humaines" empêche tout dialogue avec le rapporteur scientifique.

L’attribution de la PEDR n’entre pas dans les missions du CoNRS ; conditionnée à une obligation d’enseigner, la PEDR préfigure la mise en extinction du statut de chercheur à temps plein tout au long de la carrière (décret de 1983). Elle est cohérente avec la perte de pouvoir d'achat du point d'indice (-20% depuis 2010).

**Les élus soutenus par FO soutiendront toute action des sections du Comité National permettant de résister aux attaques en cours. Le syndicat laisse l’entière liberté d’appréciation scientifique aux candidats qu’il soutient.**

**En votant pour les candidats soutenus par FO ESR,**

**vous agissez pour défendre votre statut de chercheur CNRS,**

**et les missions de création et de diffusion des connaissances**

**qui doivent rester celles de la recherche publique.**